

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE  
TENUE LE 14 janvier À 19h00 en présentiel

PRÉSENCE

Mathieu Gagnon - président	Nathalie Thibault
Sophie Megret- vice-présidente	Manon Labonne
Marie-Pier Breton	Manon Leclerc
Béatrice Dagrain	Amélie Bourgault
Nancy Laplante	
Émilie Léger	Nathalie Morand - directrice

1. Ouverture de la séance

La séance est déclarée ouverte à 19h03 par M. Mathieu Gagnon. Le quorum est atteint.

2. Choix d'un secrétaire de réunion

Nathalie Morand se propose pour être la secrétaire de réunion, ce qui est accepté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Sophie Megret propose l'adoption de l'ordre du jour.**

**C.E. 2024-2025-20**

4. Parole au public

Aucun public présent

5. Comblements des postes de membres parents vacants

**Manon Labonne propose la candidature de Mme Béatrice Dagrain. Mme Dagrain accepte. Béatrice Dagrain est élue par acclamation au titre de membre parent du conseil d'établissement de l'école de la Clairière.**

**C.E. 2024-2025-21**

6. Lecture et adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024

6.1 Lecture et adoption

**Marie-Pier Breton propose l'adoption du procès-verbal.**

**C.E. 2024-2025-22**

6.2 Suivi au procès-verbal

Aucun suivi particulier

## 7. Consultation CSSMI – Calendrier scolaire 2025-26

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des éléments soumis à la consultation et formulent une réponse aux objets de consultation. Les réponses sont transmises au CSSMI séance tenante par voie électronique.

## 8. Suivi budgétaire

### 8.1 Reliquat de l'action collective des frais exigés

Nathalie Morand informe les membres qu'une somme de 5781\$ a été remise à l'école en suivi des sommes non-réclamées dans le cadre de l'action collective sur les frais exigés. Conformément aux critères établis par le CSSMI, les sommes distribuées peuvent servir pour aider les élèves et leurs familles pour l'ensemble des frais pouvant être demandés aux parents en vertu de la Politique SEJ-08 (Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents) dans le but d'apporter du soutien aux parents. La direction rendra compte annuellement aux membres du conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles (anonymisé) dans le fonds à destination spécial consacré à ce reliquat.

### 8.2 Présentation des résultats financiers du SDG 2023-24

Nathalie Morand présente les résultats financiers du SDG 2023-24.

### 8.3 Sommaire du budget révisé

Nathalie Morand présente le sommaire du budget révisé et invite les membres à poser des questions s'ils en ont.

### 8.4 Résolution mesures dédiées

Le conseil d'établissement de l'école de la Clairière confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école de la Clairière la somme totale de 219 526\$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2024-2025.

**Émilie Léger propose l'adoption de la résolution.**

**C.E. 2024-2025-23**

### 8.5 Mesure « Aide aux parents »

Nathalie Morand consulte les membres par rapport à l'utilisation de la somme de 2692\$ reçue dans la mesure « aide aux parents ». Elle présente l'offre reçue par la compagnie « Aider son enfant.com ». Les membres indiquent qu'ils préfèrent que des possibilités de support aux parents soient orchestrées avec des membres de l'équipe-école.

### 8.6 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement

Les membres n'ont pas de demande de remboursement à faire pour cette séance.

## 9. Sorties et activités éducatives

Le tableau des sorties et des activités est présenté aux membres du conseil d'établissement.

**Marie-Pier Breton propose l'approbation des sorties et des activités présentées dans le tableau aux numéros 16 à 20.**

**C.E. 2024-2025-24**

## 10. Levée de fonds/Activités de financement

Les campagnes de financement des élèves de 6<sup>e</sup> année (groupes 601, 602 et 923) pour la classe-neige sont présentées, soit le marché de Noël et la vente de popcorn pour les festivités de Noël.

**Émilie Léger propose l'approbation de ces campagnes de financement.**

**C.E. 2024-2025-25**

## 11. Informations des membres

### Représentant du comité de parents

La prochaine réunion aura lieu le 6 février 2025.

### Représentante des enseignants

Les enseignants souhaitent informer les membres que le spectacle de musique de Noël a été un très bel événement et qu'ils sont heureux des activités organisées pour favoriser l'esprit d'appartenance à l'école. Ils apprécient l'équipe-école et passent une belle année scolaire.

### Représentante du service de garde

Nancy Laplante informe les membres que tout va bien au service de garde et que la cohabitation avec le parascolaire les mardis se déroule bien.

### Représentante des employés de soutien

Rien de spécial à signaler.

### Direction

La direction informe les membres que la documentation concernant le conseil d'établissement sera déposée dans un espace infonuagique sécurisé d'ici la fin de la présente année scolaire. D'autres informations à ce sujet suivront.

### Président

Le président réitère ses remerciements aux membres pour leur engagement et le temps qu'ils offrent au conseil de façon bénévole

## 12. Levée de la séance

Le président, Mathieu Gagnon, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

**Nathalie Thibault propose la levée de l'assemblée à 20h15.**

**C.E. 2024-2025-26**

---

Mathieu Gagnon-président

---

Nathalie Morand- directrice